

Image not found or type unknown



Opposition sur cheque avant un deces

Par **bouboucarbhone**, le **23/10/2009** à **22:56**

Bonjour, rnbonjour, rnle mari de ma grand-mère (décédé tous les deux) m'avait fait un chèque 3 semaines avant son décès, il y a eu une opposition sur ce dit chèque pour motif vol, cependant, la gendarmerie n'a pas trace de plainte. rnnon me conseille aujourd'hui de demander aux heritiers la photocopie de la plainte concernant ces chèques et l'opposition. rnles heritiers sont-ils obligés de s'executer?? rnil serait malheureux que je perde cette somme d'argent assez conséquente, surtout qu'elle était destinée à quelque chose d'important. rnde plus, j'ai un doute, car je suis sure que ce n'est pas mon grand-père qui a fait cette opposition.... rnmerci pour votre réponse